

Aux membres du conseil des infirmières et infirmiers (CII)

Collège : Conseil des infirmières et infirmiers (CII)

Conformément aux dispositions de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2), avis est donné pour la désignation **d'une (1) personne** au conseil d'administration de l'établissement mentionné ci-dessus.

Date limite de mise en candidature : Le lundi 26 février 2018 à 16 h 30.

Conditions d'éligibilité

Toute personne membre du **conseil des infirmières et infirmiers (CII)**** de l'établissement et inscrite sur la liste peut être candidate si elle remplit les conditions d'éligibilité suivantes :

- Résider au Québec;
- Être majeure (18 ans et plus);
- Ne pas être sous tutelle ou curatelle;
- Ne pas avoir été déclarée coupable d'un crime punissable de trois ans d'emprisonnement et plus au cours des cinq années précédentes;
- Ne pas avoir été déchu de ses fonctions comme membre du conseil d'administration d'un établissement ou d'une agence au cours des trois années précédentes;
- Ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction à la Loi sur les services de santé et les services sociaux ou aux règlements qui en découlent au cours des trois années précédentes;
- Ne pas être membre du conseil d'administration d'une fondation de l'établissement.

Liste de désignation et demande de correction

La liste de désignation est affichée dans chacune des installations des établissements ci-haut mentionnés et publiée sur le site internet : <http://espacecisssmo.com/conseil-dadministration/designation-au-ca/>

Un membre du **conseil des infirmières et infirmiers (CII)** dont le nom ne figure pas sur la liste de désignation ou qui y constate une erreur peut s'adresser à la présidente du processus de désignation du CISSS de la Montérégie-Ouest, madame Marie-Eve Bernard, pour qu'elle apporte la correction appropriée sur présentation des informations pertinentes.

Modalités de mise en candidature

Une candidature est proposée au moyen d'un bulletin de présentation d'un candidat que l'on obtient auprès du président du processus de désignation ou auprès de la Direction générale de l'établissement; ce bulletin, dûment rempli, doit être signé par le candidat. Il doit également compléter la fiche d'information et la transmettre en même temps que son bulletin de présentation. Les deux documents sont également disponibles sur le site internet : <http://espacecisssmo.com/conseil-dadministration/designation-au-ca/>.

L'original du bulletin de présentation et de la fiche d'information doivent être reçus par la présidente du processus de désignation au plus tard le **lundi 26 février 2018 à 16 h 30.**

Attention : Les documents reçus par télécopieur ou autres moyens électroniques ne sont pas considérés comme des originaux.

** Les infirmières et infirmiers auxiliaires sont réputés faire partie de ce collège.

AVIS DE DÉSIGNATION au conseil d'administration

Fin de la période de mise en candidature

À la fin de la période de mise en candidature, s'il y a plus de candidatures valides que de postes à combler, la présidente du processus de désignation dressera la liste des candidats et la transmettra à la présidente du comité exécutif du **conseil des infirmières et infirmiers (CII)**.

Le comité exécutif du **conseil des infirmières et infirmiers (CII)** devra alors, au plus tard le **6 mars 2018**, déterminer si le scrutin se fera par scrutin postal, par scrutin fait en personne ou par moyen technologique.

La date de la désignation et d'entrée en fonction est prévue le : lundi 26 mars 2018.

Renseignements supplémentaires

Madame Marie-Eve Bernard
Présidente processus de désignation
101, rue Lauzon, Châteauguay (Québec) J6K 1C7
Téléphone : 450 699-2433, poste 1715
marie-eve.bernard.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca



Date :